Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 42 (1904)

Heft: 1

Artikel: L'aubergiste Autor: Thou, E.-C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-200785

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER Grand-Chêne, 11, Lausanne.

(ontreux, Ger '7e, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc. Rédaction et abonnements.

BEREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50. ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abounements detent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes. PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



A tous ses abonnés et à tous ses lecteurs, 2 Conteur envoie ses vœux les plus sinères pour la nouvelle année.

Un souhait.

M. Philippe Godet, nous l'avons dit déjà, est d'ence les plus fidèles amis du *Conteur*. Et, de cette mitié, qui nous est très précieuse, chaque nouveln nous apporte un nouveau témoignage :

AU CONTEUR VAUDOIS.

Vous aces tant d'amis, ô cher Conteur Vaudois, Que cous ne pourries point les compter sue cos doigts. Fant mieuw! les bons amis nous sont si nécessuires! Veuilles compter toujours, parmi les plus sincères;

Veuchâtel, 26 décembre 1903.

PHILIPPE GODET

Nous remercions vivement M. Godet de l'assuance qu'il nous donne et le prions, à notre tour, le vouloir bien, à l'occasion de la nouvelle année, igréer nos vœux les plus sincères, vœux auxquels s'associent, nous en sommes certain, tous nos leceurs.

La première des « Feuilles d'avis. »

M. Paul Allenspach, rédacteur en chef de la Feuille d'avis de Lausanne, a publié récemment deux articles bien intéressants sur les origines de son journal. Nous y lisons que le fondateur en fut, non un Lausannois de vieille roche, mais un bourgeois d'Etagnières, du nom de Duret. Le premer numéro date du 29 juin 1762. Au début, le journal était hebdomadaire et paraissait sous ce titre: Annonces et avis divers. Feuille périodique Il ne contenait guère que des annonces, l'indication du prix des denrées, et autres renseignements de ce genre. Ce n'est que bien des années après sa fondation que le périodique de Duret prit le nom de Feuille d'avis, qui est maintenant celui de nombre d'autres journaux d'annonces et d'informations

Il nous a paru curieux de rechercher quelle avait été la première Feviille d'avis de langue française, et nous avons trouvé que ce fut celle de Théophraste Renaudot, fondateur de la Gazette de France (1632). C'est de Venise qu'il rapporta l'idée de la première gazette de langue française. Avant le xvii siècle; le journalisme existait à l'état rudimentaire en Hollande, en Allemagne et à Venise, où la gazetta, petite pièce de monnaie qui représentait le prix d'un exemplaire, donna bientôt son nom à la feuille périodique.

Renaudot avait plusieurs cordes à son arc. Il était journaliste, médecin et directeur d'un « bureau d'addresse » ou bureau de renseignements, qu'il avait ouvert à Paris.

annents, qu'il avait ouvert à Paris.

Il y avait six mois à peine que Renaudot publiait sa Gazette, quand il lança un second journal, la Feuille du bureau d'addresse, dont le premier numéro porte la date du 1st juin 1632. Cette nouvelle création fut appelée Feuille d'avis par le public parisien. Elle paraissait le premier de chaque mois et remplissait en quelque sorte le rôle de supplément de la Gazette de France. Renaudot étant mort en 1653, elle cessa d'exister. Le libraire Thiboust la reprit en 1715 et en fit une brochure in-12 qui se vendait chaque semaine et qui contenait « les affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers ».

Voici quelques extraits de la Feuille de Renaudot, numéro du 1° septembre 1633:

TERRÉS SEIGNEURIALES A VENDRE.

Une terre seigneuriale en chastelenie, avec toute justice, à quatre lieues au decà 'd'orléans, dans la forest, consistant en chasteau pien logeable, terres labourables, vignes, prez, droit de pesche et de chasse, bourg qui en dépend, plusieurs mestairies, rentes, droits de patronnage et autres droits seigneuriaux. Elle est de deux mille livres de revenu, le prix de soixante mille livres. V. 3. f. 262 à 3. v. 1

Maisons a vendre a Paris.

Une maison bastie de neuf vers la place Maubert, consistante en deux boutiques, deux caves, court, puits, six chambres avec leurs bouges, un pavillon dessus la montée, dans lequel il y a une chambre et grenier avec une estude à costé. Louée quatre cents livres; le prix de neuf mille livres. V. 3. f. 253 à 6. r.

Maisons a Paris a donner a loyer.

Une maison au quartier du Pont-Neuf, consistante en deux portes cochères, deux caves, cuisine, puits, grande salle, sept chambres avec leurs bouges et cabinets, du prix de douze cens livres. V. 3. f. 249 à 6. v.

Offices a vendre.

Un office de trésorier des régiments en Limousin, aux gages de cinq cents livres, et quelques autres petits profits. Le prix est de six mil livres. V. 3. f. 119 à 2. v.

Un autre de conseiller au parlement de Rouen, pour le prix du dernier vendu, qui est de quatre vingt quatre mil livres. V. 3. f. 250 à 2 r.

MEUBLES A VENDRE.

Un lit à pentes de serge à deux anvers, vert brun, avec des bandes de tapisserie et la couverture traînante. Le prix de soixante livres. V. 3. f. 253 à 4. r.

Un habit neuf de drap du sceau² escarlate, qui n'est pas encore achevé, doublé de satin de mesme couleur avec un galon d'argent. Le prix de dix-huit écus. V. 8. f. 253 à 3. r.

Affaires meslées.

On donnera l'invention d'arrester le gibier et l'empescher de sortir du bois et d'y rentrer, quand

¹Ces indications abrégées signifient volume 3, folio 252 à 253, verso. Elles se rapportent aux inscriptions du Bureau d'adresse.

²Pour drap d'*Usseau*, petit village du Languedoc, où furent établies les premières manufactures.

il en sera sorti, par d'autres lieux que ceux qu'on voudra. V. 3. f. 253, art. 9. v.

Une autre donnera l'invention de nourrir quantité de volailles à peu de frais. V. 3. f. 254, art 10. v.

On veut vendre un atlas de Henricus Hondius le prix de quarante-huit livres. V. 3. f. 251 à 1. r.

On demande compagnie pour aller en Italie dans quinze jours. V. 3. f. 249 à 3. v.

On prestera à constitution de rente, la somme de mil livres en une partie, mesme au denier vingt, pourveu que ce soit à quelque communauté. V. 3. f. 250 à 5. v.

On vendra un jeune dromadaire à prix raisonnable. V. 3. f. 253 à 11. v.

Ces vieilles annonces sont intéressantes à plus d'un titre. Elles donnent des indications précises sur les coutumes et les conditions de la vie à Paris, dans la première moitié du vou^{me} siècle. On y voit aussi qu'en ce temps-là le mot de bouge n'était pas encore synonyme de lieu malpropre ou mal famé; c'était un cabinet peu éclairé, auprès d'une chambre, et où il n'y avait place que pour un lit, quelque chose d'analogue à nos alcèves, pièces qui, entre parenthèses, n'existent plus dans les constructions modernes.

Et voilà comment les Feuilles d'avis deviennent des documents précieux pour l'historien et le philologue.

Lecteurs, mes frères, ne les traitons pas de feuilles de chou! V. F.

L'aubergiste.

La voiture qu'emporte Le pur-sang du château. Réveille le hameau... Et déjà sur sa porte L'aubergiste apparaît.. La voiture s'arrête: — Est-ce pour lui la fête? Un sourire discret Vient éclairer sa face... Mais que voit-il, hélas! Ne s'arrête-t-on pas A l'auberge d'en face! Avec un jurement Il rentre et puis répète, En secouant la tête Mélancoliquement: « Est-il rien de plus triste, Lorsque les voyageurs Vont se loger ailleurs, Que l'état d'aubergiste!!» E.-C. Thou.

De bounan.

Bin dâo bounheu à très ti, petits et grands, po tota l'annaïe que n'ein quemeinci hier à né. Lo bon Dieu vo baillâi prau paille po voutre paillesse, prau bllesson po voutre dîna, prau tomma à petitgoutà, et que vo seyi adi tot dru et tot vedzet. Mâ, accutade me vâi on bocon, se vo ne séde pas ître benhirâo de vo mimo, quand bin vo z'arâi tot lo resto, cein ne vo farâi pas mé que ma choqua. Et tatsî de vo conteinta de cein que vo z'ai, quemet Clliotson que l'a portant duve tsambe de bou, po cein